



**Mairie de V**

15, route d'Ainay  
Tél: 04.70.66.6  
Courriel: mairie-valigny@valigny.fr  
www.valigny.fr

## **DELIBERATION**

### **Séance du 16 Novembre 2018**

*L'an Deux Mil dix-huit, le seize novembre, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.*

**ETAIENT PRESENTS** : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mmes Isabelle PLAIDY.

**ETAIT ABSENT EXCUSEE** : Mme Corinne TIERCE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr Aimé CHEMINOT.

**POUVOIR** : Mme Corinne TIERCE a donné pouvoir à Mr Daniel RENAUD.

*Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation pour le choix du fournisseur concernant l'équipement de la cuisine du pôle citoyen et intergénérationnel a été faite.*

#### **Lot Cuisine**

*Deux entreprises ont répondu :*

- Decho Centre pour un montant de 15 544,63 €.
- GCM2 pour un montant de 17 963,54 €.

*Mr le Maire présente donc l'analyse effectuée par la Société Larbre Ingénierie (maitrise d'œuvre) qui préconise de retenir la Société Decho Centre. En effet, cette dernière offre le raccordement des fluides, l'ensemble du dossier technique préalable aux travaux, et deux des réfrigérateurs du bar ; ce qui explique la différence de prix.*

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de retenir la société Decho Centre pour un montant de 15 544,63 € et charge Mr le Maire de faire toutes les démarches nécessaires.*

-----  
*Conformément à la législation en vigueur les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante.*

**Délibération  
Modificative  
Lot cuisine**

*Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision modificative afin de régler la facture concernant le programme du lot cuisine, initialement prévu pour l'année 2019.*

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :*

*Investissement : dépenses*

*Compte 2313 « Construction » programme 20171 : - 1 700 €*

*Compte 2184 « Mobilier » programme 20171 : + 1700 €*

**Rapport de la  
CLECT**

-----

*Mr le Maire rappelle que suite au transfert des compétences : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), Equipements sportifs d'intérêt communautaire (intérêt communautaire circonscrit aux parcours permanents de courses d'orientation) et Accueil de loisirs extrascolaire, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour étudier les absences de charges telles qu'elles existaient pour les communes à la date du transfert. Compte tenu de l'absence de charges relatives aux compétences transférées, la CLECT a proposé de ne pas modifier les attributions de compensation, ce qui a été approuvé par le conseil communautaire le 13 septembre dernier.*

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT.*

**Adhésion SDE03**

-----

*Mr le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire. Ce dernier demande son adhésion au SDE03 afin de lui confier la réalisation et la gestion de la mise en valeur par la lumière des espaces communautaires et notamment des zones d'activités.*

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais au SDE03.*

**Transfert compétence  
Plan Climat Air  
Energie Territorial**

-----

*Mr le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire. Le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) piloté par le SDE 03. Ce PCAET est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.*

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de transférer la compétence Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à la communauté de communes du pays de Tronçais.*

**Convention Chemin de  
randonnée  
La Rigole**

*Considérant que le chemin de randonnée dénommé « La Rigole » est traversé par une propriété privée, Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'en vue de son inscription au PDIPR, il faut établir une convention de passage entre le propriétaire, la commune et la communauté de communes du pays de Tronçais.*

*En effet le droit de propriété s'oppose à l'intégration dans un itinéraire de randonnée de chemins purement privés sans accord préalable du propriétaire.*

*Après débat, cette question sera revue lors de la prochaine séance.*

**Départ d'un locataire**

-----  
*Mr le Maire informe le conseil municipal du départ d'un locataire demeurant « 2 Route des sablons », à compter du 1<sup>er</sup> février 2019.*

**Rapport d'activités  
Syndicat de voirie**

-----  
*Mr le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2017 du syndicat mixte de création et d'entretien des chemins des communes de la région de Bourbon l'Archambault.*

**Lettre de la Préfète**

-----  
*Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Marie-Françoise LECAILLON, Préfète de l'Allier par lequel elle présente ses condoléances suite au décès de Mr Raymond CANCRE, ancien adjoint et ancien conseiller municipal.*

**Compte rendu  
Des commissions**

-----  
*Mr Francis LEBLANC donne le compte rendu de la commission communication concernant l'élaboration du futur bulletin municipal.*

*Mr Alain LEGOFF et Mr Jean-Claude Minard donnent le compte rendu de la réunion du SICTOM.*

**QUESTIONS DIVERSES**

*Mr le Maire informe que le marquage au sol route de l'Etang et route d'Ainay a été réalisé. Cette réalisation sert à renforcer la sécurité.*

*Mr le Maire donne le compte rendu de l'avancement des travaux de l'espace citoyen et intergénérationnel : les gaines électriques sont posées, le placo est en cours de réalisation.*

*Mr le Maire informe le conseil municipal de la mise en place du Répertoire Electoral Unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.*

*Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2018. Les services de la préfecture nous informent que la procédure pour ce type de reconnaissance est très longue.*

*Suite aux travaux concernant le pôle citoyen et intergénérationnel, Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il semble difficile d'organiser une cérémonie des vœux cette année.*